INFOS MUNICIPALES

JANVIER 2020

LE MOT DU MAIRE

Après 37 années passées au service de la commune, dont 19 années de Maire j'ai décidé de ne pas me représenter à vos suffrages.

Je souhaite profiter de ma famille, retrouver un libre et plein usage de mon temps, une flexibilité dans mes vacances. Bref, bénéficier des beaux étés, les vivre pleinement avec mon épouse, mes proches, mes amis. C'est une décision mûrement réfléchie. Je me retire quand je pense que c'est le moment. Je n'ai aucune amertume, et je n'ai pas à rougir du bilan réalisé.

La commune se porte bien. Elle a su affronter les regroupements communautaires successifs (2) et maintenant le Grand Reims. Elle a su mettre en valeur « l'identité de Jonchery » par des grands évènements : Combat aérien, chef d'état-major de l'armée de l'air, Prince de Monaco, visites de ministres. Quelques chiffres pour étoffer ce jugement :

Dépenses de fonctionnement : Jonchery : 383 €/hab. pour 978€/hab. pour la strate de communes identiques. (des coûts maitrisés et une gestion surveillée)

Trésorerie : 444 jours de couverture pour une strate de 127 jours

(aujourd'hui 695000 € de trésorerie)

Endettement : 70 000€ d'annuités de remboursement pour un budget total de 2 600 000€

Tout ceci a pu être réalisé par les équipes municipales qui m'ont accompagnées et particulièrement les adjoints qui ont assuré la mise en œuvre et le suivi des dossiers, ainsi que par l'ensemble du personnel administratif et technique.

Un grand merci à tous car Jonchery se trouve sur les rails pour la prochaine décennie.

Place publique, voiries, assainissement, sécurisation et remplacement des réseaux de l'eau potable, éclairage public, crèche multi-accueil, école, médiathèque, maison des services, mairie rénovée, centre commercial, fleurissement, (2 ième fleur) tout cela a fait l'objet de modernisation pour apporter des services et du confort aux habitants.

L'accompagnement des associations, particulièrement Familles rurales qui se substitue aux besoins de la commune, a apporté l'animation et les activités nécessaires à la vie de notre commune.

Sans hausse d'impôts depuis plus de 11 ans et malgré une perte des dotations de l'Etat de 100000€ sur 6 ans.

Un merci aux électeurs qui nous ont toujours fait confiance au premier tour de chaque élection et ceci par 3 fois. La page se tourne, une nouvelle équipe va reprendre la gestion de notre commune. Il reste des projets à terminer, d'autres à découvrir. Je suis sûr que cette équipe nouvelle assurera la qualité de vie quotidienne et veillera à l'avenir de Jonchery sur Vesle.

Bien à vous

Le Maire

Michel HANNOTIN

EXTRAITS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JANVIER 2020

Présents : 13
Excusé : 3
Pouvoirs : 2

N°1-2020
Marché public construction **d'un bâtiment technique communal, choix d'un architecte.**
Le Conseil, Vu le Code des Marchés Publics,
Vu les pièces du dossier de consultation, vu les délibérations municipales 31-2019 et 37-2019,
Vu les différentes publications dématérialisées par proxilégales.fr dont celle du 17 décembre 2019 pour le marché : Bâtiment communal, jusqu'au 6 janvier 2020,
Vu les différentes offres et les pièces du dossier, et les demandes de compléments d'informations.
Après avis de la commission d'appel d'offres, et suite à l'ouverture des plis, suite à la commission du 17 janvier dernier,
Suite à la réception des offres et des architectes, l'analyse effectuée et étudiée en commission d'Appel d'offres qui propose d'attribuer le marché à l'entreprise GEOFFROY,
Lot unique : construction d'un bâtiment communal prestation architecte estimée à 30 000€ HT, (taux de rémunération mission de base à 7.50%, seuil de tolérance études 1%, Chantier 1% pour 6 mois de travaux.
Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité des membres présents :**
- de retenir et de valider ainsi la décision de la commission pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un bâtiment communal (atelier) au chemin de Reims **l'agence Geoffroy Architectes** pour un montant HT estimé à 30 000€ HT avec un seuil de tolérance d'études de 1% et un seuil de tolérance de chantier de 1% pour une estimation des travaux à 400 000€ HT.
- de prévoir les sommes nécessaires au budget de l'exercice 2020 dans l'opération Atelier communal,
- Autorise Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier de marché. de pouvoir déposer toutes demandes de subventions, DETR, Département et autres.

N°2-2020
Non remboursement d'un acompte de la location pour salle polyvalente.
Le Conseil Municipal
Vu le contrat de location signée par les 2 parties pour une location le weekend du 30 mai prochain,
Vu la demande écrite de Monsieur MARTIN David pour l'annulation de la salle polyvalente,
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :
- le non remboursement de l'acompte de la salle polyvalente de 450€,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

Informations diverses :
Monsieur Le Maire :
Fait état des restes à réaliser de 2019 (110 000€),
Rappelle l'engagement pour la construction du bâtiment communal et le contrôle technique SPS de QUALICONSULT SECURITE SAS

VEOLIA—EAU

Coordonnées
Nouvelle société située :
9 ZA de la Sentelle
51140 JONCHERY SUR VESLE

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
8H00 - 12H00 et 13h30 - 16H30
N'oubliez pas d'annuler votre prélèvement auprès de SUEZ ainsi qu'auprès de votre banque
Tel : 0969 390 498